AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0938
FR0013128881-FS0389

9 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 mai 2017, complété par un courrier reçu le 9 mai 2017, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 mai 2017, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 967 933 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 20,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une réduction de capital de la société MEDIAWAN[3].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée

 « La société Sycomore Asset Management déclare qu'elle :

 - a franchi ce seuil de façon passive suite à la réduction du nombre d'actions et droits de vote de l'émetteur telle que notifiée au marché par un communiqué daté du 2 mai 2017 ;
 - agit seule, pour le compte [de fonds] et de mandats gérés ;
 - poursuivra ses achats ou au contraire procèdera à des cessions dans le cadre normal de son activité de gestion ;
 - n'envisage pas d'acquérir le contrôle de MEDIAWAN ;
 - n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ;
 - n'a pas d'autre stratégie vis-à-vis de MEDIAWAN que de gérer sa participation dans l'intérêt des [fonds] et mandats gérés et n'envisage donc pas de modification de la stratégie ou des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
 - n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société MEDIAWAN ;
 - ne détient aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce»

[1] Contrôlée par la société Sycomore Factory, elle-même détenue à hauteur de 67% et à parité par les fondateurs. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 28 432 680 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.

[3] Cf. communiqué de la société MEDIAWAN en date du 2 mai 2017.